

trop de mineurs ! disait-il parfois. Oh ! quand donc le monde n'apercevant plus que bien rarement des mineurs, se plaindra-t-il de leur petit nombre ?" Et pourtant chaque jour les vocations étaient plus nombreuses, les demandes plus pressantes. Des populations entières se jetaient à ses pieds, et lui demandaient avec larmes la livrée des mineurs. Lui qui appelle les peuples à la pénitence, va-t-il les repousser, maintenant qu'ils ont répondu à son appel ?

François songea. Au bout de peu de temps, son esprit inventif et sa charité impatiente eurent trouvé quelque chose : il créerait une nouvelle association d'hommes et de femmes, vaste, illimitée, dont les membres trouveraient, sans sortir du monde, la force et la paix qu'apportent la vie religieuse—quelque temps après, François réunissait à Poggibonzi un petit groupe d'hommes et de femmes, auxquels il donna l'habit du Tiers Ordre de la pénitence. Ce fut la première fraternité des tertiaires. Quelques mois après on trouvait des fraternités florissantes dans le Toscane, dans l'Ombrie et jusque dans la marche d'Ancône. Enfin, une lettre collective des évêques d'Italie écrite vers le même temps à l'empereur Frédéric nous apprend que les populations tout entières étaient affiliées au Tiers Ordre ; à peine se trouvait-il une personne qui ne fut inscrite dans la confrérie des Mineurs ou des Prêcheurs.

Institution populaire s'il en fût, le tiers Ordre est la grande force dont S. François et ses enfants se servirent pour battre en brèche la féodalité.

Les premiers actes publics qui signalent dans l'histoire de ce siècle l'existence du Tiers Ordre ce sont les revendications des tertiaires contre la tyrannie des seigneurs féodaux et l'intervention des papes en faveur des confréries.

C'est que le peuple avait une force maintenant dans cette règle qui lui imposait le renoncement, l'amour de la paix, la charité, oui—mais aussi qui garantissait sa liberté.

Les seigneurs avaient toujours considéré comme un droit de s'attacher par serment et d'emmener dans leurs guerres les vassaux qui s'abritaient au pied de leurs châteaux ou vivaient de leur domaine. Maintenant le pauvre répondra fièrement à son baron qu'il ne prête serment de fidélité qu'à Dieu et qu'il sert sous un autre étendard que